

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS**  
**PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**13<sup>e</sup> rencontre – 18 mai 2021**  
*(par visioconférence)*

---

**Direction générale :**

Mmes Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale  
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :**

Mme Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité,  
unité 4  
MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-  
sionnements  
M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des  
personnes et du développement des compétences (SGPDC)  
M<sup>e</sup> Marie Christine Hébert, directrice adjointe au SGPDC  
Mmes Solange Lemire, conseillère en gestion du personnel (SGPDC)  
Annie Senay, conseillère en gestion du personnel (SGPDC)  
Nathalie Blanchet, directrice de l'école Saint-Pascal-Baylon  
Lyne Robichaud, directrice de l'école Bedford  
M. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

**Mot de la direction générale**

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue  
aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. Adoption de l'ordre du jour

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

1- Adoption de l'ordre du jour

- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale du 4 mai 2021
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-29-2020 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences –recommandation – congédiement – personnel enseignant
- 5- A-31-4409 Service des ressources financières – services professionnels de psychologues pour l'évaluation d'élèves HDAA (lot 1 et lot 2) – appel d'offres 24-674P – attribution de contrats
- 6- A-31-4421 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie en structure – avis de qualification 24-536P2 – troisième qualification
- 7- A-31-4422 Service des ressources financières – école Ahuntsic – remplacement des chaudières au gaz – appel d'offres 25-2941P – attribution de contrat
- 8- A-31-4423 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et autres accessoires – appel d'offres 28-218P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4429 Service des ressources financières – école La Vérendrye – mise aux normes DAR, compteur, système coupure et entrée d'eau – appel d'offres 25-2947P – attribution de contrat
- 10- A-31-4440 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande – mise aux normes de la distribution d'eau domestique – appel d'offres 25-2952P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4441 Service des ressources financières – école Saint-Luc – rénovation des gymnases – appel d'offres 25-2953P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4443 Service des ressources financières – école Marguerite - de Lajemmerais – rénovation de l'enveloppe extérieure et toiture phase 1 – 25-2946P – attribution de contrat
- 13- A-31-4446 Service des ressources financières – remplacement des autres systèmes ou équipements de CVCA – appel d'offres 25-2955P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-4451 Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – travaux électriques et remplacement du plafond – appel d'offres 25-2958P – attribution d'un contrat

- 15- A-31-4453 Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – remplacement de l'entrée électrique et de l'éclairage – appel d'offres 25-2957P – attribution d'un contrat
- 16- A-31-4455 Service des ressources financières – école Au-Pied-de-la-Montagne – réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 2 – appel d'offres 25-2960P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-4456 Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – réhabilitation et embellissement du terrain de l'école – appel d'offres 25-2961P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-4457 Service des ressources financières – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial et sanitaire – appel d'offres 25-2962P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-4459 Service des ressources financières – le 8300, rue De Teck – rénovation de la chaussée de la cour d'école – phase 1 – appel d'offres 25-2964P – attribution d'un contrat
- 20- A-31-4468 Service des ressources financières – service à taux forfaitaires pour l'installation, l'entretien et la réparation de tableaux numériques et d'écrans interactifs – appel d'offres 15-341P – attribution d'un contrat
- 21- A-31-4469 Service des ressources financières – fourniture sur demande de lait-école – appel d'offres 27-676P – attribution d'un contrat
- 22- A-31-4475-A Service des ressources financières – service d'approvisionnement en gaz naturel – appel d'offres 24-505P – prolongation de la 2<sup>e</sup> option de renouvellement
- 23- A-31-4499-A Service des ressources financières – banque d'organismes qui recrutent des élèves – appel d'offres 24-680P – avis de qualification
- 24- A-31-4501 Service des ressources financières - acquisition des licences Microsoft – entente 29-063R - adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales – avenant au mandat
- 25- A-31-4503 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson – appel d'offres 27-624P – exercice de la première option de renouvellement
- 26- A-31-4504 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d'épicerie – appel d'offres 27-630P – exercice de la première option de renouvellement

27- A-33-1735 Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM), édifice de l'école Champlain – autorisation d'un montage financier pour des services professionnels et de construction (projet : 073 029 110)

28- Documents d'information :

a) A-31-4492 Service des ressources financières – service d'entretien des aménagements paysagers – appel d'offres 15-347P – rapport d'information

b) A-33-1734-A Service des ressources matérielles – école Saint-Zotique – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement des systèmes de CVCA (projet : 005 016 270)

c) A-33-1736-A Service des ressources matérielles – école Atelier – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement de l'entrée électrique (projet : 001 017 920)

d) A-33-1737 Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement du réseau d'eau potable – phase 2 (projet : 199 015 440)

29- Décisions prises hors rencontre

a) A-13-19 Service du développement et de l'innovation professionnelle – paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – évolution du paiement des rétributions et autorisation de paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation du DGA et du DG

30- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 4 mai 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la direction générale du 4 mai 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé.

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – recommandation – congédiement – personnel enseignant

Document déposé : Rapport A-29-2020 en date du 27 avril 2021  
de Mme Annie Senay concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT que l'employé dont le matricule est le 174 733 822 a été relevé temporairement et sans traitement de ses fonctions depuis le 5 décembre 2019 en vertu de l'article 5-7.00 de l'Entente locale, et ce dans l'attente de l'issue des poursuites criminelles intentées contre lui;

CONSIDÉRANT que la preuve démontre que l'employé dont le matricule est le 174 733 822 a frappé la tête de l'élève Z à plusieurs reprises sur la porte et qu'il a poussé l'élève I, soit des gestes de violence physique, alors qu'il était en position d'autorité;

CONSIDÉRANT les interventions et propos tout à fait inappropriés et irrespectueux à l'endroit des élèves tenus dans le cadre de leurs apprentissages;

CONSIDÉRANT que le rôle modèle de l'enseignant exige de celui-ci une entière adhésion aux valeurs que le système scolaire doit véhiculer et que les agissements et paroles de l'employé dont le matricule est le 174 733 822 défient totalement les valeurs en question, il contrevient donc de ce fait directement et explicitement au rôle modèle attendu;

CONSIDÉRANT que les comportements de l'employé dont le matricule est le 174 733 822 constituent de l'inconduite;

CONSIDÉRANT l'article 5-7.02 de l'entente locale qui prévoit que le CSSDM peut résilier le contrat d'engagement d'un enseignant pour cause inconduite

CONSIDÉRANT la nature et la gravité des manquements reprochés, le lien de confiance entre la CSSDM et l'employé dont le matricule est le 174 733 822 est irrémédiablement rompu;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de CONGÉDIER et de PROCÉDER à la fermeture définitive du dossier;
- 3° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision de la directrice générale par intérim.

5. Service des ressources financières – services professionnels de psychologues pour l'évaluation d'élèves HDAA (lot 1 et lot 2) – appel d'offres 24-674P – attribution de contrats

Document déposé : Rapport A-31-4409 en date du 12 mai 2021  
de M. Naceur Guediri et de Mme Nathalie Sauvé  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'une clinique privée offrant des services professionnels de psychologues pour effectuer des évaluations du fonctionnement intellectuel et adaptatif d'élèves de 5 à 20 ans reconnus handicapés par un trouble du spectre de l'autisme (secteur EHDA du CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint le niveau de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme ayant atteint le niveau de performance acceptable, pour le lot 1 : évaluation du fonctionnement intellectuel et adaptatif des élèves qui fréquentent l'école De l'Étincelle, est *CERC inc.* au montant de 168 210 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme ayant atteint le niveau de performance acceptable, pour le lot 2 : évaluation du fonctionnement intellectuel et adaptatif des élèves qui fréquentent l'annexe Le Caron et le pavillon Hochelaga de l'école Iréné-Lussier, est *CERC inc.* au montant de 89 890 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la source de financement mentionnée au présent rapport;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat, pour chaque lot, au plus bas soumissionnaire conforme et acceptable;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 168 210 \$ plus taxes à *CERC inc.* pour l'évaluation du fonctionnement intellectuel et adaptatif des élèves qui fréquentent l'école De l'Étincelle (lot 1);

- 3° d'ATTRIBUER un contrat de 89 890 \$ plus taxes à *CERC inc.* pour l'évaluation du fonctionnement intellectuel et adaptatif des élèves qui fréquentent l'annexe Le Caron et le pavillon Hochelaga de l'école Irénée-Lussier (lot 2);
- 4° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

6. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie en structure – avis de qualification 24-536P2 – troisième qualification

Document déposé : Rapport A-31-4421 en date du 11 mai 2021  
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, conformément à la réglementation en vigueur, un troisième avis de qualification pour des services professionnels en structure a été publié afin de permettre à toutes les firmes ayant été jugées non acceptables, non conformes ou non admissibles lors des avis précédents, de même que toutes les firmes n'ayant pas soumissionné à présenter une offre de services;

CONSIDÉRANT l'avis de qualification publié le 15 mars 2021;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions conformes reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que deux soumissions parmi les trois analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 106 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'INSCRIRE les deux firmes suivantes au répertoire des firmes d'ingénierie en structure qui assisteront le Centre de services scolaire de Montréal dans le maintien, la réhabilitation et la restauration de son parc immobilier, et ce, jusqu'à la fin de la validité de ce répertoire le 10 juin 2022 :
  - *SDK ET ASSOCIÉS inc.*
  - *SNC-LAVALIN inc.*

- 2° d'OCTROYER par le Service des ressources matérielles, des mandats de services en structure, en maintien d'actifs, d'une valeur estimée à moins de 100 000 \$ aux firmes inscrites au répertoire.

7. Service des ressources financières – école Ahuntsic – remplacement des chaudières au gaz – appel d'offres 25-2941P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4422 en date du 14 mai 2021  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des chaudières au gaz à l'école Ahuntsic;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *PLOMBERIE EUROPE inc.* au montant de 229 880 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 229 880 \$ plus taxes à *PLOMBERIE EUROPE inc.*, pour le remplacement des chaudières au gaz à l'école Ahuntsic;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et autres accessoires – appel d'offres 28-218P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4423 en date du 17 mai 2021  
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et autres accessoires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Messer Canada inc.* au montant de 1 261 136,64 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP, l'article 15 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 418 706,19 \$ plus taxes à *Messer Canada inc.* pour la fourniture sur demande de bonbonnes de gaz et autres accessoires. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur de la première option de renouvellement est de 420 377,23 \$ et pour la deuxième option de renouvellement est de 422 053,21 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 1 261 136,64 \$ plus taxes.

9. Service des ressources financières – école La Vérendrye – mise aux normes DAR, compteur, système coupure et entrée d'eau – appel d'offres 25-2947P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4429 en date du 11 mai 2021  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes DAR, compteur, système coupure et entrée d'eau à l'école La Vérendrye;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Tuyauterie Expert inc.* au montant de 279 729 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 279 729 \$ plus taxes à *Tuyauterie Expert inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes DAR, compteur, système coupure et entrée d'eau à l'école La Vérendrye;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande – mise aux normes de la distribution d'eau domestique – appel d'offres 25-2952P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4440 en date du 12 mai 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes de la distribution d'eau domestique à l'école Saint-Jean-de-la-Lande;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 29 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Mécanicaction inc.* au montant de 717 762 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 717 762 \$ plus taxes à *Mécanicaction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes de la distribution d'eau domestique à l'école Saint-Jean-de-la-Lande;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – école Saint-Luc – rénovation des gymnases – appel d'offres 25-2953P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4441 en date du 14 mai 2021  
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des gymnases à l'école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction L. Morin inc.* au montant de 3 136 666 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 136 666 \$ plus taxes à *Construction L. Morin inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des gymnases à l'école Saint-Luc;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12.

Service des ressources financières – école Marguerite - De Lajemmerais – rénovation de l'enveloppe extérieure et toiture phase 1 – 25-2946P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4443 en date du 12 mai 2021  
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 1 de la rénovation de l'enveloppe extérieure et de la toiture à l'école Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Maçonnerie Rainville & Frères inc.* au montant de 7 490 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 7 490 000 \$ plus taxes à *Maçonnerie Rainville & Frères inc.*, pour la phase 1 de la rénovation de l'enveloppe extérieure et la toiture à l'école Marguerite-De Lajemmerais;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – remplacement des autres systèmes ou équipements de CVCA – appel d'offres 25-2955P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4446 en date du 14 mai 2021  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement des autres systèmes ou équipements de CVCA à l'école Joseph-Charbonneau;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 avril 2021;

CONSIDÉRANT que l'unique soumissionnaire, *Désilets Électrique inc.* (9138-4214 QC inc.), est conforme avec un montant de 1 063 300 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 063 300 \$ plus taxes à *Désilets Électrique inc. (9138-4214 QC inc.)*, unique soumissionnaire conforme, pour le remplacement des autres systèmes ou équipements de CVCA à l'école Joseph-Charbonneau;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – travaux électriques et remplacement du plafond – appel d'offres 25-2958P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4451 en date du 11 mai 2021  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder aux travaux électriques et au remplacement du plafond à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Fluet inc.* au montant de 840 025 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 840 025 \$ plus taxes à *Construction Fluet inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux électriques et le remplacement du plafond du sous-sol de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – remplacement de l'entrée électrique et de l'éclairage – appel d'offres 25-2957P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4453 en date du 13 mai 2021  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de l'entrée électrique et de l'éclairage à l'école Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Constructions Larco inc.* au montant de 582 700 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM et une partie des dépenses pourrait être puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 582 700 \$ plus taxes à *Constructions Larco inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour remplacement de l'entrée électrique et de l'éclairage à l'école Saint-Ambroise;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Au-Pied-de-la-Montagne – réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 2 – appel d'offres 25-2960P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4455 en date du 14 mai 2021  
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection de la cour et la réhabilitation des sols - phase 2 à l'école Au-Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Saho Construction inc.* au montant de 4 893 072 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école – année scolaire 2019-2020, de la sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021, par des fonds amassés par l'école ainsi que la contribution du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 4 893 072 \$ plus taxes à *Saho Construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols - phase 2 à l'école Au-Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17.

Service des ressources financières – école Alphonse-Desjardins – réhabilitation et embellissement du terrain de l'école – appel d'offres 25-2961P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4456 en date du 11 mai 2021  
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réhabilitation et à l'embellissement du terrain de l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Stradco Construction inc.* au montant de 2 597 333 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT qu'une portion de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT qu'une portion de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'une portion de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au MEQ; et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 597 333 \$ plus taxes à *Stradco Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation et l'embellissement du terrain de l'école Alphonse-Desjardins;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial et sanitaire – appel d'offres 25-2962P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4457 en date du 14 mai 2021  
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du drainage pluvial et sanitaire à l'école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Norgereq Itée* au montant de 2 050 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a consenti à un nouveau prix conformément à l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RCTC)*;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP, l'article 18 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (RCTC)* et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 040 000 \$ plus taxes à *Norgereq ltée* seul soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du drainage pluvial et sanitaire à l'école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – le 8300, rue De Teck – rénovation de la chaussée de la cour d'école – phase 1 – appel d'offres 25-2964P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4459 en date du 14 mai 2021  
de M. Abdelaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de la chaussée de la cour d'école, phase 1, pour le 8300, rue de Teck;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est (9039-3273 Québec inc.) DDL Excavation au montant de 2 434 491,60 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée dans le cadre de la mesure 50530 – Embellissement des cours d'école – année scolaire 2019-2020, de la sous-mesure 50531 – Embellissement des cours d'école (devancement d'investissement) – année scolaire 2020-2021, par des fonds amassés par l'école ainsi que la contribution du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 434 491,60 \$ plus taxes à *9039-3273 Québec inc. (DDL Excavation)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de la chaussée de la cour d'école, phase 1 au 8300, rue De Teck;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – service à taux forfaitaires pour l'installation, l'entretien et la réparation de tableaux numériques et d'écrans interactifs – appel d'offres 15-341P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4468 en date du 12 mai 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services pour les différents services à taux forfaitaires pour l'installation, l'entretien et la réparation de tableaux numériques et d'écrans interactifs;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est le *Groupe iClass Canada inc.*, au montant de 1 108 208,06 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 372 738,65 \$ plus taxes à *Groupe iClass Canada inc.* pour les services à taux forfaitaires pour l'installation, l'entretien et la réparation de tableaux numériques et d'écrans interactifs. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

21. Service des ressources financières – fourniture sur demande de lait-école – appel d'offres 27-676P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4469 en date du 11 mai 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de lait-école dans les établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi que dans les organismes communautaires partenaires;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas et seul soumissionnaire conforme est *Agropur, Coopérative* au montant de 3 347 535 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas et seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à commande de 1 115 845 \$ plus taxes à *Agropur, Coopérative* pour la fourniture sur demande du lait-école. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et sera assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

22. Service des ressources financières – service d'approvisionnement en gaz naturel – appel d'offres 24-505P – prolongation de la 2<sup>e</sup> option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4475-A en date du 18 mai 2021  
de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant  
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué à *Solutions Nugaz inc.* pour le service d'approvisionnement en gaz naturel dans les bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la deuxième option de renouvellement arrive à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'orientation du CSSDM de favoriser l'adhésion à des regroupements d'achats;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et aux règlements adoptés en vertu de cette loi ainsi que l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget de fonctionnement du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de produits, le Service des ressources matérielles, a été consulté et recommande l'exercice de cette prolongation;

CONSIDÉRANT que *Solutions Nugaz inc.* a été consultée et accepte de prolonger l'entente pour quatre (4) mois du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 octobre 2021, aux mêmes termes et aux mêmes conditions de l'entente initiale;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1<sup>o</sup> de PROLONGER la deuxième année de renouvellement du contrat pour l'approvisionnement en gaz naturel pour les bâtiments du CSSDM, avec l'entreprise *Solutions Nugaz inc.*, pour quatre mois supplémentaires du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 octobre 2021, pour un montant total de 800 000 \$ plus taxes.

23. Service des ressources financières – banque d'organismes qui recrutent des élèves – appel d'offres 24-680P – avis de qualification

Document déposé : Rapport A-31-4499-A en date du 18 mai 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le besoin du Centre de services scolaire de Montréal de qualifier des prestataires de services pour le recrutement des élèves pour des formations spécifiques;

CONSIDÉRANT que l'avis de qualification a été publié le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT que vingt-neuf (29) offres de services ont été reçues et que vingt-huit (28) ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les vingt-huit (28) offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que treize (13) des vingt-huit (28) offres de services analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'INSCRIRE les organismes suivants au répertoire des organismes visant le recrutement d'élèves dans le cadre des programmes offerts par le CSSDM, et ce, jusqu'au 30 juin 2024 :
  - Centre de culture d'art fengye
  - Service conseil Your Team International
  - Centre de formation avenir inc.
  - Académie Québec à Montréal inc.
  - Objectif Emploi
  - Tremplin formation
  - College ELC
  - Centre de formation ÉducAgir
  - Québec international éducation center inc.
  - IFP Canada
  - 9401-8245 Québec inc Fondation Action futur
  - Bouchereau Lingua International
  - Collège La Passerelle
- 2° de CONCLURE des contrats de services avec les organismes mentionnés ci-dessus pour le recrutement d'élèves d'une valeur estimée à 100 000 \$ pour la formation lancement d'entreprise et la formation professionnelle pour les élèves étrangers et d'une valeur estimée de 75 000 \$ pour la formation conseil et vente de voyage aux organismes inscrits au répertoire. La valeur réelle des services sera déterminée en fonction des élèves à recruter;
- 3° d'AUTORISER la direction du Service du développement et de l'innovation professionnelle à signer avec chacun des organismes des contrats de services.

24.

Service des ressources financières – acquisition des licences *Microsoft* – entente 29-063R – adhésion au regroupement d’achats du Centre d’acquisitions gouvernementales – avenant au mandat

Document déposé : Rapport A-31-4501 en date du 10 mai 2021  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de favoriser l’adhésion à des regroupements d’achats pour les contrats à commande;

CONSIDÉRANT qu’en raison d’un décret ministériel, la démarche de négociation pour l’acquisition des licences *Microsoft* change d’un appel d’offres public à un contrat à commandes attribué de gré à gré hors LCOP au revendeur de licences *Softchoice* pour une durée 36 mois sans aucune option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que l’avenant conditionnel à l’autorisation du dirigeant du CSSDM a été transmis au CAG afin de permettre la participation du CSSDM à l’entente de gré à gré;

CONSIDÉRANT l’article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des technologies de l’information recommandent d’accepter le changement de stratégie du CAG;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER l’adhésion du CSSDM au regroupement d’achats 2021-7520-01 mis sur pied par le Centre d’acquisitions gouvernementales pour l’acquisition des licences *Microsoft* sous la modalité d’un contrat à commandes attribué de gré à gré hors LCOP au revendeur de licences *Softchoice* pour 36 mois, pour un montant approximatif de 4 000 000 \$ plus taxes. Cette entente sera valide pour 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2024.

25.

Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de viande, de volaille, – appel d’offres 27-624P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4503 en date du 10 mai 2021  
de Mmes Liz Urbina et de Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat a été attribué le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à *Dubord & Rainville inc.* pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale de six mois et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale arrive à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions, avec une augmentation de 1,91 %;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires est satisfait des services fournis par *Dubord & Rainville inc.*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires recommande l'exercice de la première option de renouvellement de l'entente avec *Dubord & Rainville inc.*, avec la révision de prix proposée;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat avec *Dubord & Rainville inc.*, pour la fourniture sur demande de produits de viande, de volaille et de poisson, pour un montant de 1 071 621,83 \$ plus taxes, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

26. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits d'épicerie – appel d'offres 27-630P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4504, version corrigée en date du 18 mai 2021 de Mmes Liz Urbina et Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 1<sup>er</sup> janvier 2021 à *Dubord & Rainville inc.*, pour une période de six mois;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale de six mois et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale arrive à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.*, accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions, avec une révision de prix de 4,73%;

CONSIDÉRANT que *Dubord & Rainville inc.* est une compagnie québécoise;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires est satisfait des services fournis par *Dubord & Rainville inc.*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires recommande l'exercice de l'option de renouvellement de l'entente avec *Dubord & Rainville inc.* pour une première année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1<sup>o</sup> d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat avec *Dubord & Rainville inc.*, pour la fourniture sur demande de produits d'épicerie, pour un montant de 5 107 062,23 \$ plus taxes, du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022.

27. Service des ressources matérielles – École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM), édifice de l'école Champlain – autorisation d'un montage financier pour des services professionnels et de construction (projet : 073 029 110)

Document déposé : Rapport A-33-1735, version corrigée en date du 19 mai 2021 de M. José Camirand Simoneau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande d'établir des laboratoires au deuxième étage de l'école Champlain, située au 2260, rue Logan, à Montréal, afin de répondre aux besoins en formation pour les programmes de préposés aux bénéficiaires en établissement de santé et à domicile ainsi que de santé assistance et soins infirmiers dans le cadre de la formation professionnelle de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal (EMFM);

CONSIDÉRANT l'adoption du rapport A-33-1612 pour la résiliation du bail du Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud en octobre 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT les sources de financement proposées au présent rapport;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier proposé dans le présent rapport;
- 2° de POURSUIVRE les mandats de services professionnels et de construction pour le dossier en lien avec le projet d'ajout de locaux pour l'EMFM à l'école Champlain.

28. Documents d'information :

- a) A-31-4492 Service des ressources financières – service d'entretien des aménagements paysagers – appel d'offres 15-347P – rapport d'information
- b) A-33-1734-A Service des ressources matérielles – école Saint-Zotique – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du remplacement des systèmes de CVCA (projet : 005 016 270)
- c) A-33-1736-A Service des ressources matérielles – école Atelier – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement de l'entrée électrique (projet : 001 017 920)
- d) A-33-1737 Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement du réseau d'eau potable – phase 2 (projet : 199 015 440)

29. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT qu'un rapport soumis à la directrice générale par intérim pour décision a été inscrit après la rencontre décisionnelle du 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé ce rapport depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Service du développement et de l'innovation professionnelle (SDIP) – paiement de rétribution à des organismes qui recrutent des élèves en formation professionnelle – évolution du paiement des rétributions et autorisation de paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation du DGA et du DG

Document déposé : Rapport A-13-19 en date du 2 avril 2021 de  
M. Claude Desroches concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER le paiement des montants de rétribution à l'intérieur de la délégation de pouvoirs du DGA et du DG liés aux contrats conclus par le directeur du service du SDIP avec les organismes qualifiés par appel d'offres public pour le recrutement des élèves en formation professionnelle apparaissant à la dernière colonne du tableau de l'annexe 2 et dont le montant paiement des rétributions, en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, excède 55 000 \$.

30. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 25.

*Secrétariat général – 3 juin 2021*